

deux premiers mois d'une défense acharnée, les États-Unis assumèrent presque seuls la tâche de soutenir la République de Corée conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le 29 juin, le Secrétaire général des Nations Unies envoya à tous les pays membres une communication leur demandant de faire connaître aux Nations Unies le genre d'aide qu'ils seraient en mesure de donner en application de la résolution adoptée le 27 juin par le Conseil de sécurité. La grande majorité des membres lui adressèrent sans délai des réponses par lesquelles ils approuvaient les mesures du Conseil de sécurité et offraient leur aide matérielle ou morale. Seuls trois membres, l'Union soviétique, la Pologne et la Tchécoslovaquie s'opposèrent à la résolution du Conseil. Le Royaume-Uni fut le premier pays qui offrit une aide militaire. Le 28 juin, le Premier ministre Attlee annonça que les forces navales qui se trouvaient alors dans les eaux japonaises étaient immédiatement mises à la disposition des autorités américaines, pour venir en aide, au nom du Conseil de sécurité, à la Corée du Sud. L'Australie offrit son escadrille d'avions de combat (de la R.A.A.F.) postée au Japon et deux navires de guerre. La Nouvelle-Zélande envoya deux frégates. Le Gouvernement de la Chine nationaliste offrit trois divisions qui, sur l'avis du Commandement unifié, ne furent pas acceptées. La France et les Pays-Bas fournirent chacun un vaisseau et la Bolivie, trente officiers d'armée. D'autres pays offrirent des services médicaux, des services de transport ou des fournitures diverses. Plusieurs réponses étaient de nature provisoire et générale, mais elles furent précisées par la suite.

L'Union soviétique, qui avait boycotté les réunions de toutes les organisations des Nations Unies parce que la majorité des membres avaient refusé de laisser siéger les délégués de la Chine communiste à la place de ceux de la Chine nationaliste, n'était pas représentée au Conseil de sécurité lors de l'adoption par ce dernier des résolutions relatives à l'agression nord-coréenne. Dans une communication adressée au Secrétaire général des Nations Unies le 29 juin, le Gouvernement soviétique contesta la légalité des résolutions du Conseil de sécurité du fait qu'elles avaient été adoptées sans l'assentiment de l'U.R.S.S. et du représentant "légal" de la Chine communiste. Peu disposés à accepter cette prétention du Gouvernement soviétique, les membres non communistes des Nations Unies jugèrent que toute modification apportée à la représentation chinoise devrait s'effectuer par les procédures régulières et non pas par suite de la contrainte soviétique. Ils affirmèrent également que l'absence volontaire du Conseil de sécurité d'un membre permanent (U.R.S.S.) équivalait manifestement à une abstention et n'altérerait pas la validité des résolutions du Conseil.